



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 116 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Des progrès remarquables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux liés à la réduction de la pauvreté, à l'augmentation de la proportion de la population utilisant des sources d'eau de boisson améliorées, à l'élargissement de l'enseignement primaire et à l'amélioration de la santé. Plusieurs autres objectifs sont également en passe d'être atteints d'ici à 2015. Cependant, la réalisation des cibles liées à la réduction de la faim et de la mortalité maternelle et post-infantile, à la promotion de l'égalité des sexes, à la préservation durable de l'environnement et à l'exécution des engagements de partenariat mondial laisse encore beaucoup à désirer. En outre, les progrès ont été inégaux tant entre les pays qu'entre différents groupes de population et régions au sein d'un même pays. Dans les pays les plus pauvres, en particulier, les avancées réalisées n'ont en général pas suivi le rythme rapide de l'évolution démographique.

De nombreuses initiatives et mesures faisant intervenir un large éventail de parties prenantes ont été prises aux niveaux national, régional et mondial en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. S'il est vrai qu'elles ont donné des résultats encourageants, il n'en faut pas moins redoubler d'efforts.

* A/69/150.



La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exige une croissance soutenue, équitable et profitant à tous, assortie d'une bonne gestion de l'environnement. On examinera donc dans le présent rapport un certain nombre de mesures propres à favoriser ce type de croissance, notamment la réforme des réglementations financières, qui permettrait de réduire les risques de crise économique et financière; la multiplication des possibilités d'adoption de politiques anticycliques; l'incitation aux investissements à long terme en faveur du développement durable; le renforcement de la coordination et de la coopération internationales; la promotion de l'emploi décentement rémunéré, en particulier pour les femmes et les jeunes; la réduction des inégalités au moyen de mesures de redistribution, notamment des mesures de protection sociale; et la promotion d'une exploitation des ressources naturelles qui profite à tous.

Le processus intergouvernemental visant à faire avancer le programme de développement pour l'après-2015 progresse. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable ont tous deux déjà établi d'importants rapports. En outre, un rapport de synthèse dressant le bilan de l'action engagée en faveur du programme de développement pour l'après-2015 sera publié d'ici à la fin de 2014.

Introduction

1. Dans le texte issu de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010 (voir résolution 65/1 de l'Assemblée), les chefs d'État et de gouvernement ont prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année, jusqu'en 2015, des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire et de faire des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement. Dans sa résolution 65/10, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel une analyse et des recommandations concernant les politiques à suivre pour mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'accélération de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire.

2. En réponse aux demandes susmentionnées, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; décrit les efforts fournis aux niveaux national, régional et mondial en vue d'en accélérer l'accomplissement; présente les différentes mesures pouvant être prises pour favoriser une croissance économique soutenue, partagée et équitable et la manière de faire en sorte qu'elles contribuent le plus possible à la réalisation des objectifs; dresse le bilan de l'action entreprise aux fins de la réalisation des objectifs, bilan qui constituera un acquis précieux pour l'après-2015; et expose la marche à suivre en ce qui concerne l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

I. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹

A. Progrès accomplis

3. Grâce aux efforts concertés des gouvernements et avec l'appui de la communauté internationale, des progrès importants ont été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La cible relative à la réduction de la pauvreté a été atteinte cinq ans avant l'échéance fixée, la proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les régions en développement ayant été ramenée de 47 % en 1990 à 22 % en 2010. L'objectif relatif à l'eau potable a également été atteint cinq ans plus tôt que prévu. Depuis 1990, plus de 2,3 milliards de personnes supplémentaires ont pu accéder à des sources d'eau de boisson améliorées; en 2012, 89 % de la population mondiale avaient accès à ce type de sources d'eau. De grands progrès ont en outre été accomplis dans le domaine de l'enseignement primaire, où l'écart entre la proportion de garçons et de filles inscrits dans des établissements scolaires s'est resserré. À l'échelle mondiale, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés a fortement baissé (58 millions en 2012 contre 102 millions en 2000), environ la moitié des enfants concernés vivant dans des pays touchés par un conflit.

¹ Des informations plus détaillées sur les progrès accomplis sont fournis dans le *Rapport de 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (Organisation des Nations Unies, New York, 2014) et le *Rapport pour 2014 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur l'état du partenariat mondial pour le développement* (à paraître).

4. Des avancées considérables ont été enregistrées en ce qui concerne la lutte contre le paludisme et la tuberculose, des progrès sensibles ayant été accomplis pour ce qui est de la réalisation des objectifs sanitaires dans leur ensemble. Entre 2000 et 2012, l'intensification de la lutte contre le paludisme a permis de faire baisser de 42 % le taux mondial de mortalité dû à cette maladie, ce qui montre que l'engagement politique et financier soutenu de la communauté internationale porte ses fruits. Entre 1990 et 2012, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de près de moitié (90 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990, contre 48 en 2012).

5. Plusieurs objectifs importants devraient être atteints d'ici à 2015, pour autant que les gouvernements, la communauté internationale, la société civile et le secteur privé poursuivent leurs efforts. Ainsi, le taux de prévalence de la sous-alimentation dans les régions en développement a été ramené de 24 % pendant la période 1990-1992 à 14 % pendant la période 2011-2013. Si les pays dans lesquels les progrès ont récemment ralenti recevaient immédiatement une assistance supplémentaire, la proportion de personnes souffrant de faim chronique pourrait être réduite de moitié. L'accès aux traitements antirétroviraux du VIH, qui permettent de sauver des vies, s'est très considérablement élargi au cours des dernières années.

B. Insuffisance et irrégularité des progrès accomplis

6. Il ne fait aucun doute que, sauf à prendre immédiatement des mesures plus énergiques privilégiant la dimension humaine et associées d'interventions ciblées, certains objectifs ne seront pas atteints. Ainsi, l'objectif consistant à réduire la faim et la malnutrition exige des efforts accrus en particulier à l'échelon infranational et dans les pays touchés par un conflit et dans lesquels les structures de gouvernance sont faibles. D'après les données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la période 2011-2013, 842 millions de personnes, soit 1 personne sur 8, sont chroniquement sous-alimentées. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, le taux de prévalence de la sous-alimentation demeure élevé (24,8 % et 16,8 %, respectivement).

7. Malgré les immenses avancées réalisées dans le domaine de la survie de l'enfant, il faudra progresser plus rapidement encore si l'on veut réaliser l'ambitieux objectif consistant à réduire de deux tiers la mortalité infantile. Les données les plus récentes montrent que le taux mondial de mortalité maternelle a baissé (210 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2013, contre 380 en 1990 à 210). Aussi considérable soit-elle, cette réalisation demeure loin de l'objectif consistant à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle et à rendre l'accès à la médecine procréative universel. En outre, bien que les pays en développement aient considérablement élargi l'accès à l'enseignement primaire, le taux net de scolarisation y ayant atteint 90 % en 2012, les progrès réalisés en ce qui concerne l'universalisation de l'enseignement primaire ont à ce point ralenti dernièrement qu'au rythme actuel, il est peu probable que cet objectif soit atteint d'ici à 2015. L'objectif consistant à assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida, dont l'échéance était fixée à 2010, n'a pas été réalisé, et l'incidence du VIH ne diminue pas assez rapidement. Si le rythme actuel se maintient, d'ici à 2015, 15 millions de personnes devraient toutefois recevoir un traitement contre ce virus.

8. Les disparités entre les sexes demeurent importantes. Dans de nombreux pays, la proportion de filles scolarisées est inférieure à celle des garçons, et les femmes continuent d'être sous-représentées dans les organes de décision. En janvier 2014, la proportion moyenne de femmes siégeant dans les parlements nationaux était de 21,8 %. Dans toutes les régions en développement, de manière générale, les femmes occupent des emplois moins sûrs et bénéficient de moins d'avantages sociaux que les hommes. L'accès des femmes à l'emploi rémunéré demeure faible, en particulier en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Asie occidentale. En Afrique subsaharienne, région la plus touchée par l'épidémie de VIH, les hommes et les femmes ne disposent pas des mêmes informations de base concernant le virus et la manière de s'en protéger.

9. Certains objectifs relatifs à la préservation de l'environnement ne seront vraisemblablement pas atteints. Les émissions mondiales de gaz carbonique continuent d'augmenter. En 2011, le niveau d'émissions de dioxyde de carbone était supérieur d'environ 50 % à celui de 1990, alors que conformément au Protocole de Kyoto, le niveau de 2012 devait être inférieur à celui de 1990. Si, entre 1990 et 2012, près de 2 milliards de personnes ont obtenu l'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées, 2,5 milliards de personnes n'ont cependant toujours pas accès à ce type d'installations, dont environ un milliard qui continuent de pratiquer la défécation à l'air libre, un grave danger sanitaire et environnemental. Les ressources naturelles de la planète se raréfient, notamment les forêts, les stocks de poissons et les espèces, et cette tendance est aggravée par les changements climatiques.

10. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été plus ou moins marqués selon les pays et les régions. Par exemple, si la croissance économique régulière dont l'Afrique a bénéficié lui a permis d'accomplir des avancées considérables au cours des dernières années, la sous-alimentation reste néanmoins un grave problème en Afrique subsaharienne. Ils ont aussi été inégaux d'un groupe de population et d'une région à une autre à l'intérieur d'un même pays. Ainsi, les avancées réalisées en matière d'éducation sont généralement moindres dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En outre, au sein d'un même pays, les résultats obtenus sont souvent moins prononcés parmi les populations les plus vulnérables et les plus marginalisées. Les progrès ont particulièrement pris du retard dans les zones touchées par les conflits et la violence et dans lesquelles les institutions de gouvernance sont faibles et inefficaces.

C. Partenariat mondial pour le développement et autres initiatives mondiales²

11. Le volume de l'aide publique au développement (APD) a augmenté de 6,1 % en 2013, soit le taux le plus élevé jamais enregistré. Les flux nets d'APD s'élevaient

² Le rapport annuel de l'Équipe spéciale chargée des objectifs du Millénaire pour le développement fournit des renseignements sur les cinq domaines relevant du partenariat mondial pour le développement, défini dans l'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement : aide publique au développement, accès aux marchés (commerce), soutenabilité de la dette, et accès aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies. On peut consulter les rapports à l'adresse suivante : www.un.org/en/development/desa/policy/mdg_gap/index.shtml.

à 134,8 milliards de dollars en 2013, exprimés en dollars courants, contre 126,9 milliards de dollars en 2012. Les estimations préliminaires montrent que cette augmentation provient essentiellement de l'APD multilatérale et d'une hausse de 25 % de l'aide humanitaire. Parmi les 28 pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède ont atteint l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD.

12. La neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013, a aidé à rétablir la confiance dans les processus multilatéraux, qui est nécessaire pour renforcer les partenariats mondiaux pour le développement. Un des principaux résultats de la Conférence a été le nouvel Accord de facilitation du commerce, qui offre une possibilité importante de réduire les coûts de transaction dans les pays en développement. Les participants ont décidé de mettre en place un mécanisme de suivi des dispositions relatives au traitement spécial et différentiel des pays en développement et ont pris des décisions concernant les pays les moins avancés, qui portent sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas, les règles d'origine préférentielles, la mise en œuvre de la dérogation pour les services, et la réforme du commerce du coton. De nouveaux travaux dans ce domaine et d'autres s'imposent pour mener à bien le Programme de Doha pour le développement.

13. Parallèlement au partenariat mondial formel pour le développement, défini dans l'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement, un grand nombre de partenariats multipartites achèvent leurs travaux en vue d'atteindre cette cible. Le Secrétaire général a promu plusieurs initiatives pour faire en sorte que les décideurs publics et les acteurs privés s'attachent à mobiliser davantage de ressources et à prendre des mesures se rapportant à certains objectifs du Millénaire, notamment : Toutes les femmes, tous les enfants, Énergie durable pour tous, L'éducation avant tout, Défi Faim zéro, Renforcer la nutrition et l'Appel à l'action en faveur de l'assainissement. Ces initiatives donnent lieu à l'instauration de partenariats volontaires entre divers acteurs de la coopération au service du développement, notamment les gouvernements, les institutions multilatérales et régionales, les fondations, les organisations de la société civile et les entreprises privées. D'autres engagements en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement ont été annoncés à l'occasion de réunions de haut niveau tenues à l'ONU et ailleurs. Prises ensemble, ces initiatives donnent la mesure du nombre croissant de partenaires et d'acteurs de la coopération pour le développement et de la prise en compte accrue de la participation du secteur privé aux efforts de développement.

D. Efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

14. Les pays en développement ont redoublé d'efforts en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en procédant à une augmentation importante, par rapport au produit intérieur brut, des dépenses publiques consacrées à l'éducation, la santé et d'autres domaines prioritaires liés aux objectifs. Dans certains cas, les initiatives nationales ont été soutenues par des organisations régionales ou internationales, y compris les organismes du système des Nations Unies.

15. Parmi les exemples d'initiatives importantes destinées à réduire la pauvreté et les inégalités, on peut notamment citer l'initiative Bolsa Familia du Brésil et d'autres programmes de transfert d'espèces dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique³. De même, en Inde, grâce à la loi de 2005 relative à la garantie de l'emploi en milieu rural (*Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*), des familles rurales pauvres ont pu trouver un emploi et toucher ainsi un revenu supplémentaire. En Chine, le Gouvernement a adopté des mesures garantissant à une proportion croissante de la population une protection sociale minimale et d'autres services publics, l'objectif étant de réduire les disparités entre régions rurales et urbaines et d'augmenter le salaire minimum. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment l'Équateur et l'État plurinational de Bolivie, l'idée du bien-être fait son chemin en tant que nouveau moyen de concilier les besoins de la société et la capacité de la nature. De nombreuses autres initiatives ont été prises par les pays en développement dans le monde, qui contribuent à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire. L'aide apportée par le système des Nations Unies à l'appui des faits par les pays pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire est décrite ci-dessous.

16. En 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté le cadre d'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement pour aider les pays à concevoir des solutions à fort impact afin de surmonter les obstacles entravant la réalisation de progrès aux niveaux national et infranational. Ce cadre, qui a été adopté par 58 pays, s'adresse aux pouvoirs publics mais aussi à d'autres acteurs au niveau national, tels que les organisations locales de la société civile et les organisations non gouvernementales, les universités, le secteur privé et les organismes bilatéraux et multilatéraux.

17. Le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, créé dans le cadre d'un accord conclu entre le Gouvernement espagnol et le système des Nations Unies, vise à accélérer les progrès dans la réalisation de ces objectifs. Il a permis de financer 130 programmes communs dans huit domaines de programme dans 50 pays, ainsi que plusieurs partenariats mondiaux et initiatives de gestion des connaissances thématiques.

18. En ce qui concerne l'objectif n° 1 du Millénaire pour le développement, la promotion d'un emploi productif et d'un travail décent s'est révélée être une stratégie efficace pour réduire la pauvreté. Les taux de chômage étant plus élevés chez les jeunes, plusieurs pays africains se sont attachés à améliorer les compétences des jeunes et les possibilités d'emploi pour ce groupe d'âge. En République-Unie de Tanzanie, un programme pilote d'initiation à la création d'entreprises mené dans huit régions a été suivi par près de 28 000 jeunes, dont 13 600 filles. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a activement soutenu l'engagement à promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous au titre de l'objectif du Millénaire. Des initiatives axées sur la création d'emplois, financées au moyen du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire, ont permis de venir en aide à 61 358 entrepreneurs, 15 131 agriculteurs

³ Voir par exemple *Falling Inequality in Latin America : Policy Changes and Lessons*, publié sous la direction de Giovanni Andrea Cornia, étude préparée par l'Université des Nations Unies et l'Institut mondial de recherche économique en matière de développement, (Oxford, Oxford University Press, 2014) et Ariel Fiszbein et Norbert Schady, « Conditional cash transfers : reducing present and future poverty », rapport de la Banque mondiale, (Washington, 2009).

et 2 862 petites entreprises dans l'État plurinational de Bolivie, au Costa Rica, en Égypte, en El Salvador, en République dominicaine, en Serbie et au Viet Nam. Certaines de ces initiatives lancées grâce au Fonds visaient en outre à promouvoir le rôle joué par le patrimoine culturel et les activités culturelles et créatives dans la lutte contre la pauvreté.

19. De nombreux pays en développement ont pris des initiatives, avec l'aide de la FAO, en vue d'accélérer les progrès dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Certaines de ces initiatives portaient sur la création d'emplois dans les régions rurales et l'application des normes internationales du travail en milieu rural. Plusieurs pays africains ont coopéré avec la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux en vue d'étendre les programmes de protection sociale pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

20. Un autre moyen d'augmenter les revenus et de réduire la pauvreté consiste à ajouter de la valeur aux produits agricoles cultivés par les familles rurales. En collaboration avec les administrations locales, le secteur privé et les parties prenantes concernées, beaucoup de pays centrent leurs efforts sur la valeur ajoutée dans le secteur agro-alimentaire, ainsi que sur les méthodes de manipulation après la récolte, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la promotion des échanges. Au Nigéria, la production de 4 000 tonnes d'huile de palme, par suite de la création de petites et moyennes entreprises de transformation de l'huile, a ainsi créé 1 800 emplois dans les campagnes. Ces entreprises sont à présent reproduites dans le cadre de la stratégie nationale de développement industriel. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui s'est engagée à promouvoir les petites et moyennes entreprises, a joué un rôle actif pour soutenir ces initiatives.

21. Dans le domaine de l'éducation (objectif n° 2 du Millénaire pour le développement), l'initiative mondiale L'éducation avant tout, lancée en 2012 et qui porte sur cinq ans, est une illustration des efforts qui sont faits pour accélérer les progrès dans ce secteur. Les ministres de l'éducation et des finances ont été mobilisés pour lutter contre les problèmes qui entravent l'accès à l'éducation dans les pays qui en ont cruellement besoin. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui assume les fonctions de secrétariat pour l'initiative, joue un rôle important dans la mise en œuvre des programmes lancés à ce titre. Dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités élaboré à l'intention des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales en Asie et dans le Pacifique, 20 millions d'enfants déscolarisés ont ainsi pu suivre un enseignement de base grâce à des stratégies d'apprentissage adaptées. En mars 2013, 21 pays s'étaient associés à l'initiative Big Push, lancée à la fin de 2012, qui vise à accélérer l'éducation dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Au titre du programme d'enseignement de base en Afrique, 10 pays africains ont rendu obligatoire l'enseignement d'une année en maternelle, tandis que la République démocratique du Congo a annoncé la gratuité des trois premières années d'enseignement primaire. Le Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE), un réseau de directeurs chargés d'évaluer la qualité de l'enseignement, qui est présidé par les ministres de l'éducation de 15 pays et l'État mexicain de Nueva Leon, permet d'appliquer des mesures stratégiques efficaces pour améliorer l'évaluation de l'apprentissage et des résultats scolaires aux fins de la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous d'ici à 2015.

22. Des efforts sont actuellement faits au titre de l'objectif n° 3 du Millénaire pour le développement pour réduire les disparités entre garçons et filles dans l'éducation. Le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes a été lancé par l'UNESCO en mai 2011 en vue de promouvoir la création de plusieurs partenariats novateurs, avec la participation du secteur privé, et d'encourager les pays à adopter des mesures concrètes pour améliorer les possibilités d'apprentissage des adolescentes et des femmes. Au Sénégal, le nombre de filles et de jeunes femmes ayant suivi des cours d'alphabétisation et acquis des connaissances pratiques ne cesse d'augmenter. Depuis 2012, les mesures en faveur de l'égalité des sexes ont favorisé la scolarisation des filles en Éthiopie et dans plusieurs autres pays africains. Des initiatives similaires sont actuellement mises en œuvre au Pakistan et dans d'autres pays de l'Asie du Sud et de l'Ouest. Les actions lancées à l'échelle régionale donnent également des résultats : ainsi, dans le cadre d'une initiative de la Banque mondiale destinée à lutter contre les obstacles à l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, des écoles d'enseignement de base ont été construites en Égypte et au Maroc, encourageant la scolarisation des filles.

23. Le manque de nourriture et la malnutrition constituent souvent une entrave à la réalisation des objectifs du Millénaire se rapportant à l'éducation, notamment la réduction des inégalités entre les sexes dans ce domaine. Plusieurs initiatives ont été prises en vue de surmonter ce problème. À titre d'exemple, en 2013, 19, 8 millions d'enfants dans 63 pays, dont environ la moitié étaient des filles (48 %), ont bénéficié du programme d'alimentation scolaire offert par le Programme alimentaire mondial (PAM). Afin de réduire le nombre de cas dans lesquels des enfants, en particulier des filles, sont retirés de l'école pour aider à la maison, le PAM a fourni 1,2 million de rations à emporter aux familles qui envoient régulièrement leurs filles à l'école, en 2013.

24. L'autonomisation des femmes est essentielle pour accélérer la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement. En 2013, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a financé des programmes dans 96 pays. Ces efforts visaient à promouvoir l'autonomisation des femmes en améliorant leurs conditions de travail dans les petites exploitations agricoles, à encourager le changement des comportements à l'égard des femmes et des filles et à mettre fin aux violences qui leur sont infligées, à permettre aux femmes de faire davantage entendre leur voix lors de la prise de décisions, à garantir l'accès à la santé procréative, maternelle et infantile, et à donner aux femmes vivant avec le VIH les moyens de se prendre en charge. En conséquence, un plus grand nombre de femmes participent aux associations d'agriculteurs en Égypte, les femmes membres des administrations locales au Bangladesh et en Inde sont mieux formées, et la population est davantage sensibilisée à la violence due au sexisme en Colombie. De même, des plans d'action élaborés au titre du cadre d'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement, en partenariat avec le secteur privé, ont contribué à améliorer les revenus économiques des femmes au Cambodge. Des programmes financés grâce au Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont abouti à ce que l'objectif de l'égalité des sexes figure officiellement dans les plans et les politiques de nombreux pays.

25. En ce qui concerne la réduction de la mortalité de l'enfant, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre les grandes maladies (objectifs n°s 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement), des plans de santé nationaux tenant compte de la

santé sexuelle et procréative, ainsi que de la santé de l'enfant, ont été mis en œuvre dans 19 pays dans le cadre de l'initiative H4 Plus, avec l'aide du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et de l'Organisation mondiale pour la Santé et de la Banque mondiale. Par ailleurs, l'Initiative de Muskoka : santé des mères, des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans, qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative H4 Plus, a été mise en œuvre dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Depuis 2007, le Programme mondial du FNUAP visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics de 46 pays pour garantir l'accès à un approvisionnement fiable en contraceptifs, en médicaments et en matériel pour la planification familiale, aux programmes de prévention de l'infection à VIH et des infections transmises par voie sexuelle et aux services de santé maternelle. Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle, mis en œuvre dans 43 pays en 2013, permet d'accélérer les progrès dans l'amélioration de la santé maternelle dans certains des pays les plus pauvres du monde. Grâce à son programme à l'intention des sages-femmes, les capacités dans ce domaine ont été renforcées dans 30 pays, et les services de soins obstétriques d'urgence et de soins aux nouveau-nés ont été améliorés dans 32 pays.

26. S'agissant de l'objectif n° 7 du Millénaire pour le développement, en réponse à l'appel à l'action en faveur de l'assainissement, le Partenariat mondial pour l'aide fondée sur les extrants, de la Banque mondiale, s'est concentré sur les pays où l'accès aux services d'assainissement de base demeure une gageure pour les pauvres. Ces initiatives ont été lancées dans l'État de Palestine (Cisjordanie), en Inde, au Kenya, en République centrafricaine et dans plusieurs États fragiles ou en proie à des conflits. On estime que 440 000 personnes dans 337 villages (dont 80 % sont situés dans des zones rurales) ont désormais accès à une eau potable et à des services d'adduction en eau bon marché grâce à des programmes financés par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Il importe au plus haut point de lutter contre les catastrophes et les aléas climatiques et de mieux gérer ces phénomènes si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement, en particulier dans les pays à faible et à moyen revenu. À Odisha, en Inde, par exemple, la remise en état des plaines alluviales a été très bénéfique pour les exploitations agricoles et les pêcheries en aval locales, et permet en outre d'assurer une gestion durable du régime des crues et des débits d'eau. En Éthiopie, grâce à un programme d'aménagement des terres et de captage des eaux de pluie durable, la production alimentaire a fortement augmenté et les effets de la sécheresse et des inondations ont été réduits. Parallèlement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'emploie à prévenir et à réduire les conséquences des catastrophes pour les populations et les pays exposés en améliorant la gestion des écosystèmes et en intégrant la réduction des risques de catastrophes pour l'écosystème aux stratégies de développement et d'adaptation aux changements climatiques.

28. La Banque mondiale a amélioré son approche pour lutter contre les problèmes particuliers des régions mal desservies, en accordant la priorité à la participation communautaire, aux cadres axés sur les résultats et aux programmes d'information active. Son programme mené au Yémen, en association avec d'autres donateurs, a

ainsi généré 8,7 millions de jours de travail, et plus de 3 millions de personnes en ont directement bénéficié, dont 1,83 million de femmes. La Banque mondiale travaille aussi en étroite coordination avec le système des Nations Unies et des donateurs bilatéraux pour étendre les programmes nationaux de protection sociale et lutter ainsi contre l'insécurité alimentaire, en particulier en Afrique.

29. Les cinq commissions régionales ont entrepris des travaux importants en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les commissions ayant une bonne compréhension des besoins particuliers des pays des différentes régions, elles peuvent moduler leurs initiatives, notamment pour ce qui est de fournir un appui technique, en recueillant des données et en analysant et en formulant des politiques.

30. Plusieurs organisations internationales qui s'attachent à assurer la paix, à maintenir la stabilité et à améliorer la gouvernance et les institutions apportent aussi une précieuse contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Les activités menées par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU pour diffuser des renseignements sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement font aussi partie intégrante de l'effort d'accélération. La circulation d'informations sur des pratiques optimales pour progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire dans un pays stimule souvent les régions et les pays voisins, qui suivent l'exemple.

32. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination demeure mobilisé au niveau le plus élevé pour promouvoir l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis 2013, l'examen par le Conseil des objectifs du Millénaire au niveau des pays, mené sous la direction du Président de la Banque mondiale et de l'Administrateur du PNUD, a permis de recenser les obstacles à la réalisation des objectifs et de déterminer les mesures concrètes que les organismes des Nations Unies doivent prendre pour aider les pays à accomplir des progrès sensibles. Cette initiative renforce l'appui du système des Nations Unies aux plans d'action décidés par les pays pour accélérer la réalisation des objectifs, au moyen de la coordination des compétences techniques et opérationnelles fournies par l'ensemble du système. Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait atteindre d'urgence les objectifs de développement et ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à consacrer chaque session du Conseil jusqu'en 2015 à l'examen des progrès accomplis et des problèmes rencontrés et à en faire un moyen privilégié pour renforcer la transparence du système des Nations Unies.

II. Politiques axées sur une croissance soutenue, partagée et équitable en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

33. Il est largement admis qu'une croissance soutenue, partagée et équitable est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement. La mise en place, tant au niveau national qu'au plan international, de politiques en ce sens est d'une importance capitale pour accélérer le mouvement et assurer le développement

durable au-delà de 2015 dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – interdépendantes.

A. Politiques visant à assurer une croissance soutenue

34. La récente crise financière et économique mondiale est venue une nouvelle fois confirmer qu'un environnement économique international stable et une marge de manœuvre permettant de mener des politiques anticycliques étaient des conditions essentielles pour qu'un pays, surtout lorsqu'il est en développement, puisse espérer une croissance soutenue.

35. L'économie mondiale, qui se remet lentement et difficilement de la grande récession de 2009, ne tourne toujours pas à plein régime⁴.

36. Dans un certain nombre de pays développés, surtout en Europe, le revenu par habitant reste très en deçà de son niveau d'avant la crise et le chômage demeure très élevé. Les pays en développement ont considérablement souffert de la crise financière mondiale : les échanges commerciaux se sont tassés, les prix des produits de base ont chuté, les mouvements de capitaux se sont brusquement inversés, les coûts de financement externes ont bondi et les taux de change se sont mis à fluctuer fortement. L'aide publique au développement en direction des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, a également diminué plusieurs années durant, comme on l'a vu plus haut. Même si les pays en développement ont connu, depuis, une reprise de la croissance plus marquée que dans les pays développés, son taux reste deux points en deçà de son niveau d'avant la crise.

37. En outre, les politiques macroéconomiques adoptées par les principaux pays développés ont pesé d'un poids de plus en plus grand sur les pays en développement. Il convient ici de saluer les mesures de relance coordonnées à l'échelon international que le Groupe des Vingt a adoptées en 2009 qui se sont traduites par un redémarrage de la croissance mondiale dont de nombreux pays en développement ont profité, même si cette dynamique s'est estompée peu après l'abandon progressif desdites mesures. Malheureusement, les mesures d'assouplissement quantitatif mises en place par les grands pays développés à la suite de la crise financière, ainsi que l'ajustement récent de ces mesures, ont considérablement déstabilisé les pays en développement sur le plan macroéconomique, comme en témoignent les turbulences financières que nombre d'entre eux ont connues à la mi-2013 et au début de 2014.

38. C'est pourquoi, dans le contexte actuel, il faut s'attacher plus encore à revoir la réglementation financière, de façon à limiter les risques possible de nouvelles crises. Après la crise financière mondiale, diverses réformes ont été amorcées à l'échelle planétaire : refonte du système bancaire; renforcement de la réglementation concernant le système bancaire parallèle, les produits financiers dérivés, les grandes institutions financières et les agences de notation; réformes des institutions financières internationales, notamment pour ce qui est des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ces réformes n'ont cependant, à ce jour, guère avancé.

⁴ On trouvera une analyse plus détaillée sur la question dans le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2014, publié sous la cote E/2014/70.

39. Il convient également de renforcer les possibilités de mener des politiques anticycliques, en particulier dans les pays en développement. Des améliorations devraient pour ce faire être apportées au système de gestion macroéconomique, avec la mise en place de mécanismes régulateurs qui se déclencheraient lorsque l'économie est en expansion et de mesures expansionnistes lorsqu'elle connaîtrait un ralentissement conjoncturel. La plupart des pays en développement sont aujourd'hui mieux à même de résister aux chocs extérieurs que dans les années 90, époque à laquelle ils étaient souvent touchés, tout comme les pays en transition, par des crises financières. Ces pays se sont en effet dotés d'une plus grande marge de manœuvre décisionnelle en renforçant la réglementation et l'encadrement du secteur financier, en assouplissant le régime des changes, en renforçant les contrôles macroprudentiels, en adoptant des mesures de contrôle des flux de capitaux lorsque nécessaire, en augmentant les réserves en devises et en menant des politiques monétaires et budgétaires prudentes. Il convient toutefois d'offrir à de nombreux pays en développement davantage de possibilités de mener des politiques anticycliques afin de les rendre moins vulnérables aux chocs tant internes qu'externes.

40. La gestion du compte de capital, en particulier les mesures macroprudentielles et la gestion directe des courants de capitaux, est un élément important des mesures anticycliques et bénéficie à ce titre d'un regain d'attention. Le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pérou, les Philippines, la province chinoise de Taiwan, la République de Corée et la Thaïlande ont mis en œuvre, pour maîtriser leur compte de capital, diverses initiatives telles que la taxation des mouvements de capitaux à court terme et l'imposition d'une période de détention minimale des fonds, afin de décourager la spéculation. Il conviendrait de prendre des mesures propres à favoriser les investissements stables et à long terme.

41. S'il faut se prémunir contre les crises financières et renforcer la gestion macroéconomique des cycles économiques, il convient aussi de promouvoir l'investissement à long terme dans des domaines aussi essentiels que les infrastructures (en particulier dans les zones rurales), la nutrition, la santé, l'éducation, les services d'assainissement, les petites et moyennes entreprises et les technologies permettant de lutter contre les changements climatiques et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. Toute la difficulté sera de faire prévaloir un système financier mondial qui encourage le financement d'investissements durables à long terme et contribue à mobiliser des ressources financières nationales dans les pays en développement, ainsi qu'à améliorer la coordination entre les politiques macroéconomiques, sectorielles et microéconomiques.

42. Pour faire en sorte que tous les pays bénéficient d'une croissance soutenue, il faut aussi renforcer la coopération et la coordination des politiques internationales. Après la crise financière mondiale, le système de coordination du Groupe des Vingt s'est quelque peu amélioré, mais une plus grande concertation s'impose si l'on veut stimuler la reprise de la production et de l'emploi au niveau mondial. Il importe surtout de mieux coordonner les politiques au niveau de grandes instances internationales représentatives telles que les Nations Unies. La coopération et la coordination des politiques internationales sont également nécessaires pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales internationales, les flux de capitaux illicites et les frais considérables exigés pour les envois de fonds des migrants. La coopération est également indispensable pour donner aux pays en développement, en particulier

aux moins avancés d'entre eux, les moyens de soutenir leur croissance, pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour favoriser le développement durable à long terme.

B. Politiques visant à assurer une croissance partagée et équitable

43. Une croissance soutenue, partagée et équitable est un facteur déterminant pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement⁵. Dans le rapport de 2012 consacré à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (A/67/257), la mise en place de mesures favorisant la création d'emplois décents et productifs, notamment pour les jeunes, était présentée comme l'une des conditions essentielles pour parvenir à une croissance partagée et équitable; le présent rapport met en lumière d'autres possibilités d'action tout aussi importantes.

44. L'expérience montre que si la croissance économique n'est ni partagée ni équitable, elle ne peut être durable. De fortes inégalités limitent la demande intérieure et faussent les structures économiques, et leur aggravation nuit à l'efficacité et à la croissance économique. Qui plus est, dans les pays où une grande partie de la population ne vit ni ne travaille à sa juste mesure, l'assiette fiscale se réduit, ce qui entraîne un sous-investissement dans les infrastructures, l'éducation et la technologie et ralentit d'autant les moteurs de la croissance⁶. Les inégalités compromettent l'amélioration de la santé et de l'éducation et portent par conséquent atteinte aux droits de l'homme.

45. Les politiques de redistribution peuvent généralement modifier la répartition des revenus entre travail et capital, mais elles peuvent également modifier celle du revenu net par le truchement de la fiscalité, de subventions et de transferts de ressources. Les politiques favorisant l'égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux moyens de production et au crédit ont aussi une influence sur la répartition des revenus.

46. Le partage et l'équité de la croissance varient considérablement d'un pays en développement à l'autre, ce qui a de lourdes conséquences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une récente étude menée dans 71 pays indique qu'entre 1985 et 2006, la stagnation des salaires et le chômage élevé ont entraîné, pour 53 d'entre eux, une diminution de la part des salaires dans le revenu total.

47. Dans les pays en développement richement dotés en ressources naturelles, la recherche d'une croissance partagée et équitable se heurte à des difficultés particulières. Du fait que la forte intensité de capital des industries extractives, la croissance du PIB ne se traduit pas nécessairement par une amélioration proportionnelle de l'emploi. Les pays riches en ressources naturelles doivent mettre

⁵ Voir, par exemple : Timothy Besley et Louise J. Cord (dir.), *Delivering on the Promise of Pro-Poor Growth: Insights and Lessons from Country Experiences* (Washington, Palgrave-Macmillan et Banque mondiale, 2007).

⁶ Voir, Raghuram G. Rajan, *Fault Lines: How Hidden Fractures Still Threaten the World Economy* (Princeton University Press, 2010); Joseph E. Stiglitz, *The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future* (New York, W.W. Norton & Company, 2013); et A. Berg, J. D. Ostry et J. Zettelmeyer, « What makes growth sustained? », document de travail du FMI publié sous la cote WP/08/59 (Washington, mars 2008).

en place des mesures supplémentaires pour que la croissance profite à tous et soit équitable. L'une des solutions envisageables consiste, par exemple, à augmenter la valeur ajoutée des ressources naturelles avant qu'elles ne soient exportées, afin de favoriser l'emploi. Les pays concernés peuvent également faire en sorte que les profits générés par les industries extractives contribuent à diversifier l'économie, à développer les infrastructures, à créer des emplois et à investir dans la valorisation des ressources humaines. Ils peuvent aussi garantir une croissance soutenue en consacrant une partie de leurs recettes d'exportation à la constitution de réserves à long terme qui permettront de lisser consommation et investissement au fil du temps et de prendre des mesures anticycliques en cas de détérioration de la situation économique mondiale. De nombreux pays exportateurs de pétrole ont de fait constitué ce type de réserves, notamment sous la forme de fonds souverains. Plusieurs pays en développement ont renégocié leurs contrats avec des sociétés étrangères de manière à accroître leur part des revenus tirés des activités d'extraction et réinvesti leurs surplus financiers dans l'économie ou dans la constitution de fonds permanents. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives est une structure utile, à l'échelle internationale, pour régler les problèmes de respect des droits de l'homme et de gouvernance dans ce secteur.

48. Dans la plupart des pays développés, la répartition du revenu net est bien plus équitable que celle du revenu du travail grâce à un gros effort de redistribution dont l'impôt progressif sur le revenu et les systèmes de protection sociale généralisés sont les principaux vecteurs. Les pays en développement peuvent également prendre des mesures de redistribution, par exemple en instaurant une protection sociale minimale.

49. Les faits montrent que la revalorisation du salaire minimum et la promotion de politiques de redistribution s'appuyant par exemple sur la progressivité de l'impôt sur le revenu et les transferts permettent de réduire les inégalités tout en favorisant une croissance soutenue⁷. La difficulté consiste à mettre en place un train de mesures favorisant une croissance à la fois soutenue et partagée et adaptée à la situation du pays concerné.

50. Au cours des 20 dernières années, les pays en développement ont acquis une grande expérience dans le domaine des politiques de redistribution sous forme de transferts conditionnels (plus de 30 pays) et inconditionnels. Il apparaît que de tels transferts sont d'autant plus profitables à la population qu'ils s'inscrivent dans le cadre de systèmes de protection sociale généralisés. Les fonds peuvent être utilisés différemment selon la situation du pays, mais il est établi que des investissements publics durables dans les services sociaux liés à la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et l'éducation permettent de renforcer la croissance économique et de réduire la vulnérabilité.

51. S'appuyant à la fois sur les enseignements tirés d'interventions ciblées et sur une évolution des mentalités érigeant la promotion de la solidarité, de l'inclusion et de la cohésion sociale en principe universel, l'OIT a lancé l'idée d'un socle de protection sociale garantissant un minimum d'accès aux services sociaux essentiels et une retraite plancher. Ses calculs montrent que les pays en développement ont la capacité financière de mettre en place une politique de redistribution universelle

⁷ Voir, Jonathan D. Ostry, Andrew Berg et Charalambos G. Tsangarides, « Redistribution, inequality and growth », note de synthèse du FMI publié sous la cote SDN/14/02 (Washington, février 2014).

(dont le coût est souvent inférieur à 2 % du PIB) et que cette idée peut être partout appliquée, dans le droit fil du principe d'universalité des droits de l'homme.

52. Même lorsque l'action publique repose sur une approche universelle, il faut continuer de faire bénéficier certaines couches de la population, plus en difficulté que d'autres, de programmes qui leur soient spécialement destinés afin de leur donner accès aux services sociaux. À cet égard, il pourra se révéler nécessaire de procéder à des ajustements pour rendre les mesures universelles plus efficaces.

53. En résumé, il faut redoubler d'efforts pour coordonner les différentes possibilités d'action en faveur d'une croissance soutenue, partagée et équitable, de façon à renforcer les synergies entre l'efficacité économique, l'égalité sociale et la préservation de l'environnement.

III. Des objectifs du Millénaire pour le développement aux priorités de développement pour l'après-2015

A. Ce qu'il faut retenir des objectifs du Millénaire pour le développement pour mieux aborder la période au-delà de 2015.

54. L'un des grands enseignements à tirer de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement est que leur réalisation dépend pour l'essentiel de la capacité des pays à se les approprier et requiert une approche privilégiant la dimension humaine. Les actions en faveur du développement se sont révélées plus efficaces dans les pays qui ont coulé ces objectifs dans leurs stratégies et projets nationaux en la matière et qui ont pu s'appuyer, pour leur mise en œuvre, sur une volonté politique forte, sur des orientations cohérentes et sur une large participation des citoyens.

55. L'expérience qui ressort des objectifs du Millénaire montre que les chocs, financiers ou autres, et tout particulièrement ceux qui se produisent à l'échelle mondiale, peuvent balayer les acquis économiques et sociaux que les pays en développement ont réussi à obtenir au prix d'années d'efforts inlassables et pénaliser de manière durable, voire irréversible, des familles, des communautés, des régions et des pays entiers. D'où l'importance, pour atténuer l'incidence de ces bouleversements, de pouvoir s'appuyer sur un environnement international porteur, des institutions efficaces et des politiques judicieuses.

56. Il est apparu que les pays qui avaient une économie diversifiée étaient mieux à même de résister aux chocs et de favoriser le développement humain. Il faut certes participer à la division internationale du travail, mais en recourant pour ce faire à des transformations structurelles plus vastes qui puissent accroître la productivité de l'économie dans son ensemble plutôt que de se fier à une croissance cantonnée à quelques secteurs bien précis. Cela suppose, entre autres, la mise en place de politiques favorisant l'innovation au sens large, l'esprit d'entreprise et le soutien aux petites et moyennes entreprises. Une attention plus grande doit en outre être accordée à la participation aux chaînes de valeur mondiales et à la cohérence des politiques commerciales dans le contexte général du développement durable.

57. Une autre leçon à retenir des objectifs du Millénaire est que la réalisation des objectifs de développement ne devait pas être perçue comme un processus linéaire. Il arrive dans certains cas qu'une fois certains résultats atteints, il devienne plus difficile de progresser du fait que les coûts à supporter pour surmonter des blocages structurels plus profonds augmentent. Il arrive aussi que la réalisation de certains objectifs se fasse au détriment d'autres, faute d'intégration entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Ces différents cas de figure mériteraient d'être examinés plus avant afin de déterminer quelles sont les politiques efficaces en la matière.

58. L'expérience tirée des objectifs du Millénaire montre également, pour éviter qu'ils ne s'enlisent, qu'il faut quelquefois savoir changer de méthode. Ainsi, lorsqu'il apparaît que le déploiement de services de santé de bonne qualité et d'accès aisé dans le domaine de la sexualité et de la procréation permet de faire baisser quelque peu la mortalité maternelle, il peut s'avérer nécessaire, pour aller plus loin, de s'attaquer aux problèmes de transport et aux difficultés que posent les frais à la charge des patients.

59. Bien souvent, il faut aussi s'occuper tout à la fois de questions qui touchent à l'offre et d'autres qui relèvent de la demande. Lorsque les objectifs du Millénaire ont été définis, la première des priorités a été de supprimer les contraintes qui pesaient sur l'offre, mais il est rapidement apparu qu'il fallait également prendre en compte les difficultés tenant à la demande. Ainsi, les facteurs sociaux, culturels, économiques et géographiques peuvent quelquefois être à ce point complexes qu'ils entravent l'accès des femmes et des filles aux services de santé. De même, la stigmatisation sociale et la discrimination empêchent certains enfants de fréquenter des établissements scolaires situés près de chez eux. Il est absolument essentiel de prêter une oreille plus attentive aux besoins particuliers des groupes marginalisés et de veiller à ce qu'ils soient mieux à même de faire valoir leurs droits.

60. Les objectifs du Millénaire ont aussi permis de constater qu'il fallait régler simultanément des problèmes quantitatifs et qualitatifs. L'apprentissage du savoir, par exemple, ne dépend pas seulement du nombre d'établissements scolaires et d'enseignants; il est aussi fonction de la qualité de l'enseignement dispensé. Il en va de même pour les soins de santé : la construction des nécessaires infrastructures matérielles ne garantit pas automatiquement la qualité des soins qui y sont prodigués. Cette recherche de la qualité peut être une entreprise complexe, mais il est probable aussi qu'elle donnera des résultats durables.

61. S'il est une leçon capitale à retenir des objectifs du Millénaire, c'est la nécessité, pour aller de l'avant, de placer la préservation de l'environnement au même niveau que les objectifs de développement économiques et sociaux – c'est là l'un des messages clés de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Sans une gestion responsable des ressources naturelles de la planète et sans la mise en place de mesures visant à atténuer les changements climatiques, le développement humain risque d'être plus difficile à atteindre. Dans le même ordre d'idées, tout développement humain est à long terme voué à l'échec s'il dégrade les écosystèmes dont dépendent le bien-être et la prospérité des hommes et vient encore amplifier les changements climatiques. Il est désormais admis que le programme de développement pour l'après-2015, qui reprend dans un cadre intégré les objectifs des trois piliers du développement durable, se doit d'être universel.

62. Les pays plus exposés aux catastrophes ont beaucoup de mal à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les changements climatiques ont notamment pour conséquence d'accroître la fréquence, la portée et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les dommages qu'entraînent les catastrophes sur le plan économique, social et personnel n'en sont que plus lourds. De nombreux petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux risques climatiques et environnementaux. Comme le souligne le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, il n'est de développement durable possible sans une réduction correspondante des risques liés aux catastrophes et au climat.

63. Les objectifs du Millénaire ont fait ressortir que la paix et la stabilité, les droits de l'homme, une gouvernance efficace fondée sur la primauté du droit et des institutions transparentes sont les conditions préalables du développement et en sont aussi l'aboutissement. La paix ne saurait exister en l'absence de développement et le développement ne peut exister sans paix. Une paix et un développement durables ne pourront être pleinement réalisés sans le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Le droit de ne pas être soumis à la violence, la justice sociale et la liberté d'expression constituent d'importants résultats du développement. Les normes en matière de droits de l'homme sont les principes directeurs de l'objectif ultime du développement. Les principes relatifs aux droits de l'homme, tels que la liberté, l'égalité, la participation et la responsabilisation, montrent quelle est la meilleure façon d'atteindre les objectifs du développement. Ainsi, les mesures de politique générale n'ont d'efficacité qu'à la condition d'être issues d'une large concertation et assorties de mécanismes obligeant à en assumer la responsabilité.

64. L'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire a confirmé le rôle non négligeable de la culture, qui procure aux populations et aux communautés un profond sentiment d'identité et de cohésion sociale, et contribue ce faisant à rendre plus efficaces et viables les politiques et mesures de développement à tous les niveaux. En outre, le patrimoine culturel, le tourisme et les industries culturelles et créatives peuvent être de puissants secteurs économiques capables de générer d'importants revenus et de créer un grand nombre d'emplois décents.

65. On retiendra aussi des objectifs du Millénaire qu'il faut recourir à un nouveau type de partenariat mondial. L'une des évolutions majeures intervenues ces dernières années tient au fait que la palette des acteurs engagés dans l'action en faveur du développement au plan mondial, régional, national et infranational s'est considérablement étoffée. Les organisations non gouvernementales, les groupes relevant de la société civile, les fondations, les fonds, les organismes fiduciaires, les entreprises ainsi que les particuliers sont venus épauler l'action menée en ce sens par les gouvernements et les organisations multilatérales. S'il faut se réjouir de la multiplicité de ces acteurs, il importe aussi de coordonner leurs interventions aux fins de la réalisation des objectifs bien précis de développement, et de veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent être amenées à en rendre compte.

66. Les objectifs du Millénaire ont permis de voir que les migrations pouvaient se traduire par des revenus plus élevés, un meilleur accès à la santé et des taux de scolarisation plus importants; il en est également ressorti que les groupes issus d'une diaspora et les communautés transnationales contribuaient grandement à faciliter le commerce, les investissements ainsi que les transferts de compétences et

de technologies, et à nouer des liens culturels entre les nations⁸. L'accueil de migrants peut également être extrêmement bénéfique pour les pays. Il n'en reste pas moins que de nombreux obstacles limitent les incidences positives des migrations. La discrimination est généralisée et les migrants se voient souvent empêchés d'exercer leurs droits de l'homme à différents stades du processus de migration. Il convient également d'éradiquer le fléau qu'est la traite des êtres humains, aspect inacceptable des migrations.

67. L'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire a montré toute l'importance des données, notamment celles ventilées par sexe, âge et autres catégories. Ces données doivent être collectées, analysées et diffusées de manière efficace et scientifiquement rigoureuse; elles sont capitales pour la fixation des objectifs, leur mise en œuvre, leur supervision, l'évaluation des progrès accomplis et le contrôle du respect du principe de responsabilité aux niveaux mondial, régional, national et infranational.

B. Comment engager la nouvelle phase du processus intergouvernemental pour l'après-2015⁹

68. La période de référence fixée pour les objectifs du Millénaire s'achevant en 2015, la communauté mondiale a entrepris de formuler les priorités de développement pour l'après-2015 de telle manière que la transition entre les premiers et les seconds se fasse sans heurt. Pour implanter solidement les priorités de développement au-delà de 2015, quatre pierres angulaires doivent être posées : une vision ambitieuse de l'avenir assortie d'un discours convaincant, un ensemble d'objectifs et de cibles concis, un partenariat mondial en faveur du développement en vue de mobiliser les moyens d'exécution, et un cadre de suivi, de contrôle et de responsabilisation participatif (A/68/202 et Corr.1, par. 75).

69. Si l'ensemble des États membres de l'ONU jouent un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour dégager un consensus sur les priorités de développement pour l'après-2015, la mobilisation sans précédent de personnes et parties prenantes de tous horizons a grandement contribué à la réflexion menée en la matière, qui a pris la forme de consultations organisées dans le monde entier par le Groupe des Nations Unies pour le développement¹⁰. Les commissions régionales ont également tenu des consultations destinées à définir les axes régionaux des priorités pour l'après-2015. Pour que leur mise en œuvre soit couronnée de succès, un engagement et une volonté sans faille de tous les partenaires sont indispensables.

70. Des convergences de vues se dessinent d'ores et déjà, au stade des discussions théoriques, dans un certain nombre de domaines. De l'avis général, les priorités de développement pour l'après-2015 doivent être fermement ancrées dans les valeurs et

⁸ Voir le document de l'Organisation internationale pour les migrations intitulé *A New Global Partnership for Development: Factoring in the Contribution of Migration*, Publication n° 50 de la Migration Research Series, Genève, 2014. Consultable à l'adresse suivante : http://publications.iom.int/bookstore/free/MRS50_20May2014.pdf.

⁹ Dans la mesure où ce processus est en cours, nous ne nous intéresserons ici qu'aux évolutions intervenues récemment.

¹⁰ Groupe des Nations Unies pour le développement, *A million Voices: The World We Want* (Un million de voix: Le monde que nous voulons), septembre 2013. Document consultable à l'adresse suivante : www.worldwewant2015.org.

principes universellement acceptés, dont ceux consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (A/68/202 et Corr.1, par. 75). Chacun s'accorde aussi à reconnaître que le programme de développement doit chercher à mener à bien les tâches restées inachevées dans le cadre des objectifs du Millénaire et puiser dans la force de ces derniers. Toutes les parties prenantes s'entendent sur le fait que les nouveaux objectifs doivent être universellement applicables tout en reflétant les priorités nationales et en tenant compte des capacités propres à chacun. Si l'éradication de la pauvreté est appelée à demeurer l'une des priorités majeures d'un futur programme, l'idée prévaut qu'il faudra inscrire le développement durable au cœur des préoccupations pour l'après-2015 et trouver ainsi un juste équilibre entre ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

71. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a poursuivi ses travaux sur une série d'objectifs et cibles concis revêtant un caractère universel et devrait présenter ses recommandations à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle ils seront examinés plus avant.

72. Le cadre de financement pour l'après-2015 devra être à la hauteur des ambitions auxquelles aspireront les mesures de transformation du programme de développement. La réponse aux défis auxquels le monde doit aujourd'hui faire face passe impérativement par un renforcement du partenariat mondial pour le développement, qui devra lui-même être complété par d'autres en vue de la réalisation de buts et objectifs spécifiques. Ces partenariats devront refléter les droits et contributions de tous les intéressés – pouvoirs publics, mais aussi parties prenantes – et obéir aux principes de transparence et de responsabilisation.

73. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, créé par la Conférence des Nations Unies sur le développement, propose, pour le choix d'une stratégie efficace de financement du développement durable, différentes options. Une proposition ambitieuse permettrait de faire avancer les discussions concernant la mobilisation et l'utilisation judicieuse des moyens financiers au-delà de 2015. Le rapport du Comité sera également fort utile pour préparer la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Cette conférence devrait marquer un tournant dans la recherche d'un consensus sur un nouveau partenariat mondial pour le développement doté d'un cadre de financement global et intégré.

74. Les échanges de vues auxquels a procédé le Conseil économique et social, en particulier lors du Forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement tenu en juillet 2014 et de ses travaux préparatoires, ont eux aussi aidé à préciser les modalités que pourrait prendre un nouveau partenariat mondial pour le développement et dans quelle direction devrait évoluer la coopération en faveur du développement pour soutenir efficacement la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015.

75. Le débat sur le financement des actions qui touchent au climat se poursuit de son côté, essentiellement dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Assurer la cohérence et dégager des synergies avec l'ensemble des mesures appelées à composer le programme de développement pour

l'après-2015 demeure problématique. La question de la cohérence est particulièrement importante dans les discussions relatives aux moyens d'exécution et au cadre global du financement du développement. Il faut que les pistes envisagées convergent afin de garantir une transition harmonieuse vers le programme de développement pour l'après-2015. Le Sommet sur le climat que s'apprête à organiser le Secrétaire général le 23 septembre 2014 entend se donner des ambitions plus élevées, inciter à l'action et imprimer une dynamique politique pour parvenir à la conclusion, en 2015, d'un accord juridique de portée universelle sur le climat.

76. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau ont demandé que soient définies « des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, notamment en évaluant les besoins technologiques des pays en développement, les moyens possibles de les satisfaire et la situation en matière de renforcement des capacités » (par. 273 de l'annexe à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale). S'appuyant sur les contributions fournies par les États membres et les organismes des Nations Unies, le Secrétaire général a indiqué différentes solutions qui pourraient être retenues (voir les documents A/67/348 et A/68/310). Le Président de l'Assemblée générale a organisé plusieurs ateliers en 2013 et tenu un certain nombre de dialogues structurés en 2014. Ces différentes initiatives ont permis aux États Membres et aux parties prenantes de rapprocher leurs points de vue et de mieux comprendre les perspectives des uns et des autres. Le large éventail d'activités qui sont ou vont être déployées dans le système des Nations Unies et au-delà afin de faciliter l'accès aux solutions technologiques en faveur du développement durable est enfin reconnu, comme l'est aussi la nécessité de créer des synergies entre toutes ces initiatives. Les quatre dialogues ont fait ressortir une assez grande convergence de vues quant aux mesures qui peuvent être engagées dès à présent par les Nations Unies pour améliorer l'accès aux informations relatives aux technologies propres et respectueuses de l'environnement, mieux préciser les besoins et les lacunes, et accroître la cohérence et la synergie des efforts de facilitation en la matière. Ils ont également confirmé la large détermination des participants à poursuivre les discussions à ce sujet, conformément à la résolution 68/210 de l'Assemblée générale. Le Président de l'Assemblée formulera ses recommandations sur la voie à suivre dans un document qui sera présenté comme une contribution au rapport de synthèse du Secrétaire général en octobre 2014.

77. La mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 exigera un cadre de suivi, de contrôle et de responsabilisation participatif afin de mesurer les progrès accomplis. Consacré aux « Éléments constitutifs d'un cadre de suivi et de responsabilité pour le programme de développement de l'après-2015 », le dialogue interactif organisé par le Président de l'Assemblée générale a été l'occasion de débattre des composantes essentielles d'un tel dispositif. Le Forum pour la coopération en matière de développement tenu en juillet 2014 à l'initiative du Conseil économique et social et ses travaux préparatoires ont permis de donner des orientations sur les traits saillants potentiels d'un cadre efficace et intégré de suivi et de responsabilité pour l'après-2015. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2014 s'est lui aussi attaché à voir ce qu'il y avait lieu de faire pour que tous les acteurs du développement puissent surveiller la mise en œuvre des

mesures prises dans le cadre du programme pour l'après-2015. Il a cherché à déterminer quelles seraient les meilleures solutions pour examiner régulièrement le suivi et l'exécution des engagements et objectifs fixés en matière de développement durable dans le cadre dudit programme, lorsque ses priorités auront été arrêtées. L'examen de la mise en œuvre des résultats issus de la conférence, notamment le programme de développement pour l'après-2015, restera confié à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'au forum politique de haut niveau consacré au développement durable.

78. Il faut désormais s'employer à déterminer plus clairement en quoi un cadre à plusieurs niveaux pourrait inciter à un plus grand respect du principe de responsabilité au plan local, national, régional et mondial, et garantir ainsi l'efficacité de l'examen, du suivi et de l'évaluation du programme de développement pour l'après-2015. Le passage à un programme de développement universel et intégré, et son exécution, nécessitent de modifier les modes de fonctionnement des institutions à ces différents niveaux. L'approche cloisonnée qui prévaut aujourd'hui pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques devra céder la place à une démarche intégrée.

79. Le système des Nations Unies devra lui aussi évoluer et apporter des réponses « sur mesure ». Les Nations Unies ont entamé un exercice de réflexion interne destiné à encourager la cohérence, les approches coordonnées et intégrées à l'échelle du système, et une culture de la collaboration. Elles étudieront également les implications particulières que le programme de développement pour l'après-2015 pourra avoir sur les dispositifs institutionnels, financiers et de gouvernance. Il s'agit là d'un nouveau défi pour les organismes des Nations Unies.

80. Le rapport de synthèse susmentionné, qui dressera le bilan des travaux en cours concernant l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, sera publié fin 2014. Il prendra notamment appui sur les travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, du forum politique de haut niveau sur le développement durable, du Conseil économique et social, ainsi que des débats thématiques interactifs et événements de haut niveau organisés par le Président de l'Assemblée générale pour ouvrir la voie à l'après-2015. Ce rapport de synthèse constituera une contribution aux négociations intergouvernementales engagées par les États membres en vue de l'établissement du programme de développement pour l'après-2015.
